



Rapport obligatoire sur la chasse au dindon - 2021 Résumé

Tous les chasseurs qui achètent ou se voient délivrer une vignette pour chasser le dindon sauvage sont tenus de remplir un rapport sur leurs activités de chasse. Pour rappel, en raison des modifications apportées à la déclaration obligatoire des activités de chasse, les chasseurs de dindon sauvage doivent soumettre un rapport à la fin de leur saison de chasse et non chaque fois qu'ils récoltent des dindons. Pour en savoir davantage, consultez le site ontario.ca/rapportdechasseur.

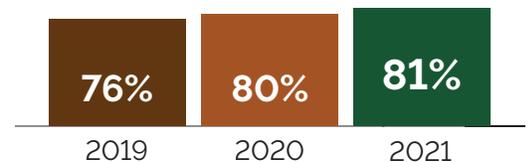
Saison	Titulaires de vignette	Déclarations
Printemps	49 628	41 851
Automne	5 902	4 756

Printemps taux de déclaration



Saison	Titulaires de vignette qui ont chassé
Printemps :	84 %
Automne :	68 %

Automne taux de déclaration



Récoltes

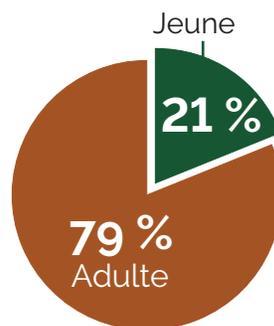
Printemps: Récolte totale

L'année	2019	2020	2021
Nombre récolté	17,722	19,600	18,638

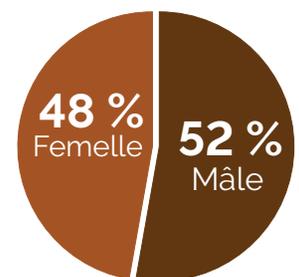
Automne : Récolte totale

L'année	2019	2020	2021
Nombre récolté	674	908	701

Printemps:
Récolte totale



Automne :
Récolte totale



Taux d'observation

(dindes sauvages observées par jour de chasse) – province

Printemps : 2,3 dindes sauvages observées par jour de chasse

Automne : 3,1 dindes sauvages observées par jour de chasse